

LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



FRUX :

46 francs pour 3 mois;
52 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

Le PRECURSEUR donne les nouvelles
à 50 heures avant les Journaux de
Paris.

ON S'ABONNE

LYON, rue du Garet, n° 5, au 2°
PARIS, M. Pl. JUSTIN, rue St-Pierre-
Montmartre, n° 15.

ASSOCIATION POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Le terme étant arrivé où la commission exécutive doit être renouvelée, plusieurs membres ayant déjà donné leur démission, il est nécessaire de procéder à une nouvelle nomination.

MM. les Souscripteurs sont prévenus qu'une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de tous les Sociétaires aura lieu dimanche six janvier, à neuf heures du matin, dans la salle du café du Nord (tenue par M. Melouzey), cours Morand.

LORTET, DE SEYNES, CHANAT, BLANC-ST-BONNET, GILIBERT, Ch. DEPOUILLY, DRIVON, SEGUIN, CASTELLAN.

LYON, 5 janvier.

Nous sommes trop heureux quand le juste-milieu veut bien s'abaisser jusqu'à raisonner, même sur des sujets qui semblent être maintenant hors de discussion.

Aujourd'hui il entreprend de nous démontrer la nécessité et la moralité de la censure ou de la répression telle que l'entend M. Barthe, qui est encore pire, à notre avis, que la censure elle-même. C'est un digne corollaire de ce que le gouvernement vient de faire à Paris dans une poursuite contre le *National*, en incriminant à la fois le gérant, l'imprimeur et l'auteur présumé de l'article.

Cependant il faut remercier le juste-milieu; jusqu'à présent il n'avait traité la liberté de la presse qu'avec la logique un peu brutale des parquets, logique mauvaise dans l'esprit du jury de Lyon.

Le juste-milieu prétend qu'il est bien permis de faire profession de foi républicaine et de dire, par exemple, que la république est le meilleur gouvernement possible; mais il assure qu'il n'est pas permis d'aller plus loin. Il déclare que l'écrivain doit s'en tenir là et qu'il ne peut, sans attentat à la loi et à la société, dire pourquoi il préfère la république à la monarchie; c'est-à-dire exposer les avantages du premier de ces deux régimes et les inconvénients de l'autre.

Nous ne voyons pas trop pourquoi le juste-milieu s'arrête en si beau chemin, pourquoi il nous permettrait de dire même que nous sommes républicains. Sérieusement nous demandons la raison de cette tolérance qu'on nous fait sonner très-haut depuis un an.

Il doit y avoir un principe de morale politique sous cette faveur magnanime, comme sous la prohibition qui l'accompagne: nous cherchons ce principe et ne le trouvons pas.

Le juste-milieu affirme que s'il interdit la discussion sur les bases du gouvernement, s'il défend de montrer les vices de la constitution régnante et les avantages d'une constitution nouvelle, ce n'est pas du tout qu'il ait peur de l'influence de nos raisonnements sur l'opinion publique; la popularité dont jouit le gouvernement le rassure complètement à cet égard. Il veut seulement prévenir les émeutes qui ne peuvent manquer de naître d'une discussion sur le principe de l'hérédité monarchique.

Il est assez probable en effet que le pouvoir attribué au pays une foi si ardente à l'hérédité monarchique, à la représentation aristocratique, à l'utilité des listes civiles et des coteries courtoises qui en sont les conséquences, qu'il lui semble fort indifférent pour son avenir de voir poser en face de la France les bases logiques d'un régime de vérité et de raison, où tous les intérêts et tous les droits auraient leur voix et leur place. Mais nous pensons que c'était une niaiserie usée depuis les déclamations de juin, que d'attribuer l'émeute à la presse qui a toujours condamné l'émeute.

Du reste, si l'exposition du principe républicain fait descendre les fusils dans la rue, les déclarations de foi républicaines que le juste-milieu nous permet de faire doivent produire absolument le même effet; car un homme qui, dans un pays monarchique, élève la voix et dit: Je suis républicain; — proclame implicitement que la constitution régnante lui paraît mauvaise, et qu'il souhaite de la voir renverser pour mettre à sa place une charte républicaine. Il faut donc que le juste-milieu nous retire encore cette faveur et qu'il nous punisse quand nous avouons nos convictions républicaines, car cet aveu renferme une foule de choses très-séditieuses. A la vérité, il y a dans cette charte que défend le juste-milieu un article qui consacre la liberté des opinions et qui proscrit la censure. A la vérité cet article n'exécute aucunement de la liberté qu'il concède les opi-

nions républicaines; il ne dit pas: Les Français ont le droit de publier leurs opinions, pourvu qu'ils n'attaquent ni l'inviolabilité royale, ni l'hérédité royale, ni l'action des personnes royales dans l'administration, ni le privilège électoral, ni le privilège de l'éligibilité, ni le privilège de la pairie, ni les autres iniquités et les autres absurdités qui peuvent se trouver dans la constitution de l'Etat. A la vérité cet article a l'air de n'excepter absolument rien de la liberté des opinions; mais qu'est-ce que la Charte devant les volontés du juste-milieu? Que peut-on contre sa puissante logique qui déclare criminelle la raison républicaine, contre les théories de M. Barthe, qui assure que le gouvernement est impossible si les écrivains ont le droit d'examiner les bases de la constitution?

Le juste-milieu s'enfonce ensuite dans les profondeurs du droit. — « On appuie, dit-il, la liberté illimitée de la presse sur cet argument que la pensée est libre de droit naturel et ne peut être soumise au pouvoir matériel; mais le droit naturel permet aussi à l'homme d'agir suivant sa volonté; cependant quand un homme se sert de sa volonté pour voler, on le met en prison. »

Sans doute: mais à qui fais-je tort en énonçant telle ou telle opinion que vous pouvez adopter ou rejeter? qui est-ce que je dépouille de sa propriété? — Je vole Louis-Philippe en propageant l'idée républicaine: cela est très-clair; mais la question est précisément de savoir si Louis-Philippe jouit légitimement de la propriété qu'il exploite. Les républicains prétendent que cette propriété est une usurpation sur les intérêts généraux: ils ont tort ou ils ont raison; ce n'est pas ce que nous examinons maintenant; mais qui est-ce qui décidera la question? — Les parquets et les gendarmes; la force! — Belle preuve!

Si, par hasard, ce que je dispute à Louis-Philippe était un bien usurpé sur la nation, si, membre de la communauté, je réclamais au nom de tous la restitution de l'objet spolié; si, m'adressant à la raison du plus grand nombre, je cherchais seulement à lui faire comprendre son droit sans l'inciter nullement à des actes de violence pour se faire justice, et que pour cela Louis-Philippe me fit jeter en prison, qui est-ce qui serait fondé à crier *au voleur*?

C'est la première fois qu'on assimile la possession du pouvoir politique à la propriété civile, et nous n'aurions jamais pensé qu'on pût échafauder là-dessus un raisonnement. Certainement cette idée ne mérite pas d'être examinée, et pourtant le juste-milieu y tient tellement qu'il y revient à tout propos et ne donne pas au fond d'autre motif à la censure pour laquelle il plaide. Je possède, donc je veux conserver, donc je veux jeter en prison, ruiner d'amendes et de saisies quiconque s'aviserait de contester mes titres de propriété.

C'est si bien là le résumé des doctrines du juste-milieu qu'il pose en principe général le droit qu'à tout gouvernement d'étouffer les idées hostiles au principe sur lequel il est fondé. Ainsi, le grand-turc peut tout autant contre les écrivains de Constantinople qui chercheront à prouver la mauvaise nature du despotisme, que Louis-Philippe en France contre nous qui voulons démontrer les inconvénients de l'hérédité royale. Ainsi, Louis XV se trouve justifié de ses lettres de cachet; ainsi, tous les abus de la force dominante contre la pensée de progrès social sont légitimés, parce que le juste-milieu a besoin de se défendre aussi contre la pensée et contre le progrès!

Il y a deux ou trois légères erreurs dans l'argumentation du juste-milieu. Premièrement il prend le gouvernement pour la société, c'est-à-dire l'instrument pour l'ouvrier. — L'ouvrier a bien le droit de modifier son outil, si cet outil ne remplit pas convenablement son office: pourquoi la société n'aurait-elle pas le droit de changer les bases d'un gouvernement qui n'est plus en harmonie avec son état et avec sa volonté. Or, si la société a le droit de faire ce changement, j'ai le droit de le lui proposer.

En second lieu, le juste-milieu prend la pensée pour un acte; c'est absolument comme si l'on me mettait en prison pour avoir attenté à la propriété d'autrui en disant ou en écrivant: je veux voler l'argent de M. tel ou tel. — Si le juste-milieu se croit en droit de punir la parole écrite, pourquoi ne punirait-il pas aussi la parole *parlée*? Et la pensée traduite par le geste? Et la pensée et la parole *présumentes*?

Enfin, le juste-milieu regarde la possession politique comme une propriété privée. — D'après cela, l'assemblée constituante n'était qu'un ramassis de voleurs, car elle renversa brutalement bien des propriétés politiques qui étaient autrement anciennes et autrement assises que celles du juste-milieu. Voltaire aussi serait un brigand de grands chemins: car il pillait indignement les puissans de l'ancien régime.

Le raisonnement du juste-milieu est un véritable gâchis

où lui-même ne peut rien entendre. Le juste-milieu ne sait comment justifier l'emploi qu'il fait de la force pour conserver sa position de minorité victorieuse; il voudrait, tout en étouffant la vérité qui lui est hostile, nous persuader qu'il n'est pas parjure aux croyances du libéralisme de la restauration, en se servant de la violence il voudrait nous prouver qu'il respecte le droit.

Le juste-milieu ne comprend pas le droit, ou plutôt il ne veut pas le comprendre. C'est ce qui le jette dans de si grands embarras quand il s'efforce de formuler ses théories de gouvernement.

Il n'y a qu'un droit au monde: c'est la liberté de la pensée; il n'y a qu'une légitimité: la volonté du plus grand nombre éclairée par la liberté de l'intelligence.

Les empires tombent ou se morcellent, les constitutions changent ou se modifient, tout cela sous une seule puissance: la pensée. Voilà pourquoi c'est un attentat à la fois odieux et ridicule que les persécutions contre les idées de quelque manière qu'elles soient manifestées. Qui pourrait s'empêcher de rire quand le juste-milieu vient opposer au droit éternel de la pensée, le droit qu'il a, lui, d'exister!

La presse est supérieure à la Charte parce que la pensée est supérieure à tout. La presse, c'est la souveraineté populaire qui fait et défait les constitutions. La presse peut aller aussi loin qu'elle voudra; tant qu'elle n'est qu'une manifestation d'idées, elle n'est jamais coupable.

Le juste-milieu nous a exposé ses vues sur la souveraineté du procureur du roi: nous exposerons les nôtres sur la souveraineté de la presse.

On lit dans le Dauphinois :

Il se passe en ce moment à Lyon quelque chose d'étrange. Le juste-milieu s'efforce de faire croire que ses opinions sont partagées par la grande majorité des citoyens; et quand on lui oppose Grenoble, par exemple, où les anciens et les nouveaux royalistes réunis ne forment pas à beaucoup près la dixième partie de la population, le juste-milieu ne manque pas de s'écrier que Grenoble fait exception au milieu de la France, que partout ailleurs, et dans les grandes villes surtout, la presque généralité des citoyens est dévouée à l'ordre de choses actuel et pour le prouver, la ville qu'il met en avant comme modèle, comme type, c'est Lyon, où tout le commerce, toute l'industrie, nous dit-il, frémissent au seul nom de république, où les ouvriers prolétaires sont les seuls sur lesquels le parti patriote puisse exercer quelque ascendant, en abusant de leur ignorance et de leurs besoins.

L'existence à Lyon de trois journaux patriotes, tandis que l'opinion ministérielle n'y compte qu'un seul organe soutenu à grands frais par les subventions de la police, les banquets offerts à MM. Odilon-Barrot et Garnier-Pagès, où avaient pris place un si grand nombre de citoyens représentant toutes les classes de la société, nous avaient depuis long-temps convaincus du peu de crédit qu'il fallait attacher à ces fanfaronneries du juste-milieu. Un fait tout récent vient de le démontrer jusqu'à l'évidence.

Depuis quatre mois environ une ordonnance royale a autorisé le rétablissement de la garde nationale; et tout cet espace de temps a été employé par le juste-milieu lyonnais pour éliminer des cadres nouveaux tous les hommes qui ne possèdent pas, tous ceux dont les opinions leur paraissent suspectes et contre lesquels on a pu imaginer quelque prétexte d'exclusion.

Pendant plus d'un mois les journaux de cette ville ont retenti des protestations des ex-gardes-nationaux ainsi arbitrairement éliminés; tous les procès-verbaux d'élection ont été attaqués à cause des manœuvres pratiquées soit pour épurer les compagnies, soit pour fausser la vérité des scrutins; les hommes les plus prononcés de l'opinion patriote ont cru devoir s'abstenir de paraître à ces élections, de peur de donner une espèce de sanction, par leur vote et leur présence, à d'indignes tripotages dont le but évident était de former à Lyon une garde bourgeoise privilégiée au lieu d'une garde nationale.

Eh bien! malgré la désertion des patriotes influents, en dépit des précautions minutieuses prises par les autorités pour former un corps d'exception, malgré les épurations sans nombre qui avaient réduit de près d'un tiers les anciens cadres, les choix faits par les gardes nationaux maintenus ont généralement porté sur des hommes connus par leurs opinions patriotiques ou républicaines. Partout on a écarté les lâches qui, après s'être honteusement cachés dans les journées de novembre, n'ont reparu plus tard que pour aller solliciter, aux genoux du maréchal Soult, la mise en état de siège de leur ville et des mesures de rigueur contre leurs compatriotes. Les hommes auxquels un malentendu déplorable, sur lequel on s'est expliqué depuis, avait mis les armes à la main les uns contre les autres dans les déplorables événements de novembre, se sont donné la main comme le font les braves à la suite d'un combat, et, sans rancune comme sans arrière-pensée, ont uni leurs votes pour choisir des amis du peuple, sans chercher à savoir dans quels rangs ils avaient combattu.

Le juste-milieu ne s'était pas attendu à ce résultat; aussi, après avoir demandé à grands cris une garde nationale dont ils espéraient faire un instrument à leur profit, les bourgeois aristocrates de Lyon, déclarent aujourd'hui que cette institution est impossible dans cette ville, qu'il n'y faut plus songer, que l'organisation ne s'achèvera pas. Le *Courrier de Lyon*, leur organe, se plaint de ce qu'on a vu des citoyens revêtus de l'uniforme de la prétendue garde nationale de Lyon; il pense que les officiers nouvellement nommés ne doivent pas oser porter leurs épaulettes, etc.

De tout cela que conclure? C'est qu'entre les mains du pouvoir immoral qui a la direction des affaires, tout se dissout, tout devient impossible: que des institutions qui avaient pour elles l'expérience, un vœu de quinze années, et l'assentiment national, se sont entre ses mains bien vite dénaturées, corrompues, pourries; et qu'enfin à Lyon, comme ailleurs, ce parti qui se pose hardiment comme la majorité, n'est réellement formé que d'une poignée d'intrigants, autour desquels se groupent des mains et des timides.

On lit dans le *Courrier Français* :

On a remarqué, dans le discours adressé au roi par M. le président de la députation de la cour de cassation, une phrase qui a étonné dans la bouche de celui qui portait la parole au nom de la cour suprême. M. Boyer, en rappelant les événements du mois de juin et en renouvelant cette vieille et pauvre accusation des deux factions rivales, a proclamé « Le besoin pressant d'une législation spéciale qui, dans ces crises politiques, concilie les exigences nécessaires du pouvoir avec les libertés garanties par le pacte constitutionnel. »

Pour un des présidents de la cour de cassation, l'orateur a paru bien soigneux des exigences du pouvoir : on a trouvé qu'il aurait pu laisser à d'autres le soin de proclamer l'insuffisance des lois qui, pendant si long-temps avaient suffi à défendre contre les troubles les divers gouvernements qui se sont succédés, et il a semblé étrange surtout de rencontrer dans une harangue officielle cette espèce de condamnation de l'arrêt mémorable sur l'état de siège, prononcée par un des dignitaires de la cour que cette marque d'indépendance et de haute justice avait recommandée à la reconnaissance de la nation. Si cette gloire-là n'est pas du goût de M. le président, n'aurait-il pas pu attendre, pour la répudier, une occasion où il aurait parlé en son nom personnel, et non pas au nom de la cour ? Eût-il même été autorisé par ceux des membres qui formaient la députation, il n'y aurait pas moins eu une sorte d'inconvenance à jeter ce blâme sur la chambre coupable de s'être montrée trop respectueuse des libertés publiques.

Cette désapprobation qui par elle-même est sans importance, ne semble-t-elle pas une espèce d'appui indirect prêt à l'odieux projet sur l'état de siège ? Elle a dû consoler un peu M. Barthe des tribulations que sa loi éprouve dans la commission de la chambre des pairs ; mais cette insinuation aura peu de succès auprès de la pairie, si elle préfère l'opinion publique à l'opinion de M. Boyer.

Nous trouvons dans le *Journal du Commerce* un article curieux sur les ressources militaires de la Russie, qui réduit à leur juste valeur les bravades du géant du Nord. On comprendra par cette lecture combien l'emprunt qui vient d'échouer à Londres serait nécessaire à l'autocrate et sur quelles raisons s'est fondée la répugnance des capitalistes, qui ne se font pas généralement prier pour prêter leur argent, lorsqu'ils y trouvent un bénéfice réel et des garanties de quelque valeur.

L'ARMÉE RUSSE, LA GAZETTE D'AUSSBOURG, LES SECRETS DE LA DIPLOMATIE.

Puisque la *Gazette d'Augsbourg* reprend, sous l'inspiration du système russo-prussien, ses vaines fantasmagories, il devient opportun de dire les vérités utiles au pays et de faire passer dans le public, sur la puissance militaire de la Russie, des notions que la diplomatie a gardées jusqu'à présent pour elle.

Il n'est pas généreux à M. Sébastiani de n'avoir pas rendu à M. de Mortemart la justice qu'il méritait. M. de Mortemart avait compris que sa mission en Russie était de reconnaître enfin la valeur intrinsèque des forces militaires d'un empire dont toute la politique consistait à faire blanc de son épée.

Deux occasions importantes s'offrirent à lui, la guerre de Turquie et celle de Pologne ; il sut en profiter. Si sa correspondance avec notre ministre des affaires étrangères eût été connue, depuis long-temps se seraient évanouies les frayeurs vraies ou fausses à l'aide desquelles nos ministres nous ont répondu, quand nous leur demandions d'assurer enfin, par une politique ferme, la stabilité et la paix dont nous ne pouvons jouir que lorsque nous aurons des idées mieux établies sur la puissance et la supériorité militaire de la France.

Malgré cette fausse discrétion qui a porté notre diplomatie à faire un secret de la faiblesse de la Russie, il a transpiré beaucoup d'indices de la commotion diplomatique résultant de la chute de l'ex-géant du Nord.

Dès le premier symptôme d'une condescendance moins servile de la part des cabinets français et anglais, l'alarme fut donnée dans les bureaux de M. de Nesselrode ; on chercha à s'assurer de l'étendue du mal fait à la Russie par les renseignements fournis par M. de Mortemart ; dès qu'il fut constaté, cet ambassadeur tomba dans une disgrâce complète et fut obligé de quitter la cour pour n'avoir pas à supporter dans les salons de Pétersbourg les affronts de courtisans à fidélité animale.

Il revint à Paris, et M. Pozzo di Borgo fut mandé à Pétersbourg pour rendre compte de la ruine de son magnifique ouvrage. Il lui fut facile de se défendre : ce n'était pas sa faute si l'effectif réel de l'armée russe était au plus de 40 à 42 p. 0/0 du nombre indiqué sur les cadres, si l'administration de la guerre était tout entière dans la confiance de ce mensonge ; ce n'était pas à lui que les dilapidations des colonels pouvaient profiter ; ce n'était pas sa faute si, malgré le silence des journaux russes, on était parvenu à découvrir que ce qui restait de colonies militaires à Novogorod avait, lors de l'apparition du choléra, massacré onze cents officiers, et mis Pétersbourg dans une situation critique ; ce n'était pas sa faute si l'on avait eu la témérité d'admettre des officiers français dans les rangs de l'armée engagée dans la guerre de Turquie, s'ils avaient pu vérifier par eux-mêmes l'ignorance complète des officiers russes, l'absence de toute capacité dans les corps d'artillerie et du génie, pour les manœuvres desquels nos jeunes officiers d'état-major furent obligés de tracer les parallèles et d'indiquer la position des batteries de siège à Varna et Silistrie ; ce n'était pas sa faute enfin, s'il avait été prouvé, dans cette guerre, que le manque complet de matériel, les immenses distances à parcourir, l'impossibilité d'une organisation puissante avec des administrations aussi corrompues, avaient mis toute l'armée russe à deux doigts de sa perte ; s'il avait été bien connu que, faute de marine sur la mer Noire, la disette avait eu lieu dans cette armée, et avait emporté plusieurs milliers d'hommes ; qu'elle n'avait cessé que par l'infidélité du consul autrichien à Odessa, qui autorisa les navires de sa nation à porter des vivres à l'armée, malgré les déclarations de neutralité de l'Autriche : tout cela était trop clair ; les imprudences furent reconnues, et M. Pozzo di Borgo justifié. De nouvelles mesures furent prises contre l'admission des Français sur le territoire russe : l'on ne traverse plus la Russie avec autant de facilité qu'autrefois. Le séjour de Pétersbourg est devenu insupportable à nos ambassadeurs, et l'on y a cessé de les appeler à ces revues, à ces parades qui servent d'amusement aux princes, depuis que l'on sait que leur vue porte plus loin, et que, derrière ce rideau de puissance militaire, ils devinent la faiblesse et l'insuffisance des ressources belliqueuses de l'empire.

Le seul corps de l'armée russe qui ait approché du complet indiqué sur les cadres est la garde impériale, parce que cette garde est sous l'inspection directe de l'empereur. Il est résulté de là qu'au commencement de toutes les guerres, malgré la volonté de faire une réserve de la garde impériale, on fut toujours obligé de l'engager la première. Quand la révolution de Pologne vint prendre la Russie au dépourvu, les ordres de départ furent donnés aux colonies militaires de la Russie méridionale, aux corps établis dans les gouvernements de Kiew, Kursk, Karkof et Arcl.

Mais il fut bientôt reconnu qu'aucun de ces corps ne présentait en effectif 25 p. 0/0 des cadres, qu'ils n'avaient aucun matériel de transport,

et, qu'eussent-ils été au complet, l'état des routes rendait toute communication impossible. C'est à grande peine, et quand le trainage fut établi, que l'on parvint à faire venir quelques-uns de ces restes de troupes. On se hâta donc d'envoyer à grandes journées les 70,000 hommes de la garde impériale qui étaient à Pétersbourg, et qui abandonnèrent dans cette marche tout leur matériel. Un mois après leur arrivée, et avant aucun engagement avec l'ennemi, ce corps était dépourvu de vivres et de munitions, et avait perdu 16,000 hommes. L'anecdote suivante donnera une idée de ce que coûtent en Russie les mouvements des troupes. Aussitôt que cette perte de 16,000 hommes fut connue à Pétersbourg, on envoya à l'armée de Perse, commandée par Paskewitch, l'ordre de choisir l'élite des soldats et de les envoyer à Moscou, pour de là rejoindre en Pologne et compléter la garde.

On calcule ordinairement sur moitié de perte des soldats faisant ce trajet, et 24,000 hommes partirent des environs de Téliis. A la fin d'octobre, un convoi de tétèques (petites voitures traînées par deux chevaux), était arrêté dans les boues de la route de Tula à Moscou : quatre soldats exténués de fatigue et de misère étaient couchés dans chaque tétèque et étaient forcés d'en descendre à chaque pas pour soulager les chevaux. Ils faisaient 15 à 20 werstes (8 à 9 lieues) par jour. C'étaient 1,700 hommes restant des 24,000 hommes partis de Téliis ! Ils avaient traversé près de mille lieues, et sur leur route ils n'avaient rencontré ni un dépôt, ni un hôpital, ni un approvisionnement. Il est difficile de se faire une idée de la misère dont ces malheureux portaient l'empreinte.

Lors de la guerre de Turquie, un ordre semblable de départ avait été donné aux corps de l'intérieur. Mais on ne put dissimuler à l'empereur Nicolas, lors de son arrivée à l'armée, la faiblesse des ressources dont on avait la disposition. On voulut d'abord prétendre que l'effectif des cadres était complet au départ des cantonnements, mais que la marche avait enlevé 80 pour cent du nombre des hommes. Cette fable cependant ne put tenir devant les enquêtes ordonnées par la mauvaise humeur du jeune conquérant, et la moitié des officiers de l'armée est aujourd'hui sous jugement par suite des dilapidations découvertes à cette occasion. Cela ne les empêche pas de servir ; ils sont jugés au bout de 10 à 15 ans de procès. Une amélioration avait été réalisée dans l'intervalle de la guerre de Turquie à la guerre de Pologne ; car cette fois la présence au corps des hommes sous les armes fut trouvée de 25 p. 0/0 environ.

Aujourd'hui les dangers qu'ont fait courir à la capitale les révoltes des colonies militaires ont décidé le gouvernement russe à leur suppression. Une grande partie des soldats qui sont restés de la guerre de Pologne ont été disséminés dans les corps auxquels on a fait prendre des quartiers d'hiver dans la Russie méridionale ; mais en Russie et en Pologne il n'y a pas plus de 70,000 hommes qui puissent être déplacés. Il n'y a pas de matériel de guerre, pas d'approvisionnements, pas de train.

Enfin, il est bien certain que la Russie est épuisée en hommes, parce que l'éducation militaire, qui commence par supprimer le caftan (la peau de bête) aux conscrits, en enlève neuf sur dix avant l'incorporation aux régiments, parce que la noblesse croit avoir fait beaucoup trop de sacrifices, et ne donnera plus d'hommes qu'à la condition que le siège du gouvernement sera porté à Moscou. La dynastie actuelle répugne à cette concession, qui entraînerait l'expulsion de toutes les familles étrangères, et même de la sienne ; car, à Moscou, l'on est las d'être gouverné et sacrifié à Pétersbourg par des princes allemands. La mémoire de Mourawief, le conspirateur du 14 décembre, y est en honneur, et remplace, chez beaucoup de vrais Russes, l'image voilée de la Vierge, au coin du salon de réception.

Nous reviendrons sur les détails que nous venons de donner, et nous indiquerons les causes qui ont amené l'affaiblissement, nous pourrions dire l'annulation complète des forces militaires de la Russie.

On voit cependant, d'après ce que nous venons de dire, la foi qu'il faut ajouter aux articles russes de la *Gazette d'Augsbourg*.

Il est assez remarquable que le coup de pistolet ait complètement disparu des compliments de bonne année qui ont été débités au roi ; le roi, de son côté, n'y a pas fait la moindre allusion ; il n'a exprimé que sa satisfaction sur la situation de la France et n'a plus paru se croire le but des poignards des factieux. Comment cet événement si bruyant qui a fait courir aux Tuileries les chambres effarées, qui a mis en mouvement les corps de l'État et fait mettre en réquisition l'éloquence de tant de milliers de conseils municipaux, comment cet attentat qui a fait affirmer l'existence d'un vaste complot et causé l'arrestation de tant de personnes, s'est-il évanoui en fumée, avant même que la justice ait annoncé l'inutilité de ses recherches ? Il eût pourtant produit un merveilleux effet dans la paraséologie officielle du jour de l'an : il était si naturel de souhaiter que l'année 1833 ne fût point souillée par un attentat aussi épouvantable ! Eh bien ! la sensibilité a été muette ; les mouvements oratoires de novembre sont restés sans échos ! Y a-t-il eu un mot d'ordre pour recommander ce silence tardif ? Que pensent les conseils municipaux, qui peut-être voulaient encore se faire enregistrer au *Moniteur* pour vote d'adresse ? Il y a là matière à sérieuses réflexions pour ceux qui se piquent d'empressement à s'indigner des attentats et à croire aux complots. (Courrier français.)

PARIS, 3 janvier 1833.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

La bourse est toujours à la hausse, les agioteurs paraissent enivrés, et leur joie éclate de toutes parts ; ils courent, ils rient, ils pressent les mains du premier venu comme celles de leurs connaissances ou de leurs amis ; mais si d'un côté l'on remarque la jubilation, de l'autre on voit le désespoir, la ruine de plusieurs familles. Telle est la fatalité attachée aux spéculations sur les effets publics qu'un succès ne peut s'obtenir que par un désastre.

Ainsi, aujourd'hui, au milieu du bonheur des joueurs à la hausse, on observait une vive agitation dans le parquet des agens de change, on exécutait un confrère, on exécutait, comme on dit, un agent de change, assez malheureux pour avoir cru que, dans la position de la politique européenne, la hausse des fonds publics était impossible. Cette exécution a consisté dans le rachat des rentes qu'il avait vendues, afin d'établir la compensation sur laquelle se fixe la différence à payer, du prix de vente au prix de rachat. Le déficit de l'agent qui faillit se règle ; avec ses confrères, sur le montant de cette différence ; ce déficit, bien entendu, est indépendant des autres dettes de la victime.

L'agent qu'on a exécuté aujourd'hui se nomme Buraux. On dit qu'il manque de 800,000 fr. C'est le quizième depuis la révolution de juillet, et ces catastrophes n'instruisent personne, elles n'arrêtent pas, elles n'affaiblissent pas même l'agiotage.

C'est à cette triste circonstance que l'on doit la hausse qui a eu lieu par les demandes nombreuses d'acquisition de rentes.

Le 3 p. 0/0 est monté jusqu'à 71 30, fin du mois, et a été fermé à 71, demandé.

Le 5 p. 0/0, poussé lui-même par l'influence du 3, a dépassé le pair, il est monté à 100 15, et a été fermé à 100, demandé.

Les spéculateurs qui s'occupent de politique disaient que les affaires hollando-belges étaient sur le point de s'arranger ; que la France, l'Angleterre et l'Autriche avaient signé un traité d'alliance offensive et défensive ; enfin que le désarmement général serait effectué d'ici à quatre mois. Ces on dit ne paraissent pas fondés, cependant, quelques personnes y ajoutaient foi.

— Le *Moniteur* enregistre aujourd'hui les nominations de MM. Isambert et Bachelu comme membres de la chambre des députés.

Il y a trois jours que la première de ces élections était connue du ministère, qui s'est bien gardé de l'annoncer tant que les journaux du mouvement n'en ont point été instruits.

— En voyant M. d'Argout arriver hier à la chambre des pairs au moment où la séance venait d'être levée, on a dit que le nouveau ministre de l'intérieur venait présenter un projet de loi relatif à la mise en jugement de la duchesse de Berry.

Il est remarquable que tandis qu'à la chambre des députés les ministres faisaient attendre une heure 3/4 une communication annoncée, l'un d'eux n'arrivait à la chambre des pairs, pour une communication pareille, qu'après la clôture de la séance.

— M. Lehon, ambassadeur de Belgique à Paris, est de retour à cette résidence depuis hier.

— M. de Lamartine se porte comme candidat au collège électoral de Dunkerque où il a échoué déjà une fois.

— Le prince Othon de Bavière est arrivé à Naples venant de Rome où il avait eu l'honneur d'être reçu par le pape en audience particulière.

Le général Sébastiani que S. S. avait aussi honoré d'une audience, et dont elle avait paru, écrit-on, goûter fort la conversation, est également arrivé à Naples, dans un état de santé plus rassurant qu'au moment de son départ de France.

— On colporte en ce moment dans les réunions carlistes, des pétitions aux chambres pour faire rendre la liberté aux ministres de Charles X, qui, est-il dit dans ces actes, n'ont pas fait autre chose, au succès près, que les ministres du roi Louis-Philippe, aux 5 et 6 juin.

— On assure dans certains salons que les nouvelles rapportées du cabinet belge, par M. Lehon, ne laissent pas de donner quelques craintes sur une prochaine attaque des Hollandais, aussitôt qu'ils auront été laissés face à face avec les Belges.

Les communications entre Berlin et La Haye, ont été en effet, d'après les dernières nouvelles reçues à l'ambassade de Hollande, très-actives depuis l'entrée des Français en Belgique, et ce serait la Prusse elle-même qui aurait tracé au gouvernement du roi Guillaume, la marche qu'il a suivie, et celle qu'il doit suivre dans les nouvelles circonstances qui naissent de notre rentrée immédiate sur notre territoire.

Vous verrez au bulletin de la bourse, que ces bruits n'ont pas alarmé les haussiers, et que l'avenir se présente à nos finances sous les plus riantes couleurs.

— Il y a, de la part des gouvernements anglais et français, des démarches entamées à Londres en ce moment, pour faire autoriser la Belgique à retenir sur sa part de la dette hollandaise, une somme égale aux frais nécessités par l'obstination du roi Guillaume à repousser le traité du 15 novembre ; les deux puissances veulent faire comprendre dans ces frais les dépenses nécessitées par les armemens de terre et de mer employés pour appuyer les mesures coercitives décidées par la convention du 23 octobre. Mais cette prétention rencontre de l'opposition, la conférence ayant laissé faire les deux gouvernements, mais ne les ayant point engagés à agir, et par conséquent ne leur reconnaissant de droit à aucune indemnité pour ce qu'ils ont fait.

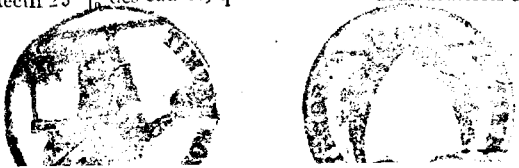
— Le général Paskewitch est attendu en Prusse très-incessamment.

On fait déjà dans toute l'Allemagne mille conjectures sur ce voyage, comme au temps où Diébitsch vint à Berlin dans l'intérêt d'un plan de guerre générale que déjoua seule la révolution de Varsovie.

Le but apparent du voyage de Paskewitch est de s'entendre avec le gouvernement prussien sur quelques difficultés relatives aux provinces de la Pologne prussienne.

— On dit M. Guizot plus mal aujourd'hui. Sa sortie d'hier a retardé sa convalescence. On donne d'ailleurs à cette sortie un motif assez piquant. Le ministre de l'instruction publique a voulu, dit-on, en paraissant à la chambre, conjurer une conspiration tramée contre lui et M. de Broglie, au sein même du cabinet, et dont le passe-passe qui a promené MM. Thiers et d'Argout ne serait qu'un épisode.

On ajoute qu'un remaniement ministériel assez large doit succéder à la quasi-mutation opérée entre MM. d'Argout et Thiers qui ne s'accordent guère mieux qu'au paravant, quoi-



qu'il y ait eu un simulacre de réconciliation après une lutte sur la vivacité de laquelle on raconte les détails les plus plaisants.

— Dans les quinze derniers mois, il a été créé des écoles primaires dans cinq mille communes, et 400,000 enfants ont pu être admis dans les écoles au bénéfice de l'instruction élémentaire.

— MM. Lieven et Matuszewitz, plénipotentiaires russes, n'ont point assisté au banquet diplomatique donné par M. de Talleyrand depuis la prise de la citadelle d'Anvers.

M. de Talleyrand est, dit-on, disposé à rentrer dans la retraite au mois de mars... si alors la question belge est terminée.

A la bourse d'aujourd'hui on parlait dans le sens d'un arrangement très-prochain.

Les nouvelles de Belgique par voie extraordinaire nous manquent encore en ce moment (5 heures).

ARMÉE DU NORD.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Au quartier-général, à Berchem, 31 décembre.

Le maréchal Gérard se fait un devoir de porter à l'armée le témoignage de satisfaction que le roi lui a adressé pour elle à l'occasion de la prise de la citadelle d'Anvers. C'est pour lui-même un besoin de lui exprimer sa reconnaissance, car, quel autre sentiment un chef peut-il éprouver pour des soldats si braves, si dévoués ? Si le gouvernement nous sait gré de ce que nous avons fait, nous pouvons dire que nous sommes payés par le plaisir d'avoir servi la France et mérité l'estime de notre pays.

Depuis la formation de l'armée du Nord, le bon esprit des militaires qui la composent, leur discipline, leur conduite, ont certainement soutenu sa bonne réputation tant au dedans qu'au dehors. Dans la première expédition qui nous a amenés l'an dernier en Belgique pour secourir un allié, la rapidité de notre marche et la promptitude du résultat avaient annoncé ce que des Français sauraient faire devant un ennemi qui les attendrait. Cette année, les Hollandais nous ont attendus à Anvers, et l'armée a prouvé qu'elle savait joindre la constance à la valeur, qu'elle brave les dangers, comme elle supporte les privations et les fatigues.

La résistance opiniâtre des Hollandais derrière des fossés et des murs a retenu pendant vingt-quatre jours et vingt-cinq nuits les soldats dans la tranchée avec la pluie, la boue et le froid, parmi des travaux et des périls continus sous le feu de la place.

Les sapeurs et les mineurs, les canonniers, les soldats d'infanterie n'ont pas cessé un jour ou un instant de se montrer gais, obéissants, braves et animés d'un sentiment d'honneur.

Dans ce siège mémorable, il a été ouvert 14,000 mètres de tranchée, il a été tiré 63,000 coups par l'artillerie : il a été pris, par capitulation, 5,000 soldats de diverses armes dont 185 officiers ; nous avons eu 603 tués.

Toutes les armes ont fait leur devoir, tous les services, y compris celui de santé, ont donné des preuves de dévouement. Les soldats ont campé ou bivouaqué, ont quelquefois doublé et triplé le service sans se plaindre. Les blessés ont fait preuve de courage.

Le maréchal commandant en chef ne peut retracer une si belle conduite, sans répéter à toute l'armée qu'il sait, pour ainsi dire, ce que chacun a fait, qu'il apprécie ce que chaque soldat vaut, et qu'il sera heureux de faire récompenser ses services. Le roi va passer l'armée en revue dès son retour à la frontière ; là, il distribuera des récompenses aux plus dignes. Aucun de ceux que les chefs et les officiers désignent comme méritant d'être cité, ne sera laissé en oubli. Le maréchal sait qu'il exprime, en faisant cette promesse, les sentiments personnels du roi : cette promesse ne sera pas vaine.

Par le maréchal commandant,
Le chef d'état-major général,
SAINT-CYR NUGUES.

INVENTAIRE

DU MATÉRIEL DE LA CITADELLE,

Bouches à feu composant l'armement de la citadelle, suivant l'inventaire qui vient d'être terminé.

Canons de 24, 12 ; de 18, 11 ; de 12, 21 ; de 6, 34.
Obusiers de 20 centimètres, 9 ; de 15, 3.
Mortiers de 12 pouces, 3 ; de 8, 4 ; de 29 centimètres, 5 ; de 20, 4 ; de 13, 31 (Cohorn, 13 en métal) ; à boulets, 3 ; pierriers, 2.
Total 140.

Sur ce nombre il y avait à la Tête-de-Flandres et autres forts, canons de 12 en bronze, 1 ; en fer, 1 ; de 6, 5 ; de 6 en bronze, 3. Total, 10. Reste pour la citadelle, 130.

Projectiles, poudres et artifices existant dans les magasins de l'intérieur de la citadelle.

Boulets de 24, 2000 ; obus de 20 centimètres, 1400 ; obus de 15, 1700 ; bombes de 12, 2200 ; de 29, 4500 ; grenades chargées, 3500 ; poudre à canon en barils, 73,190 kilogrammes ; id. de chasse, 450 ; cartouches d'infanterie, 1,200,000 ; cartouches à boulets de 6, 500 ; gargousses de 24, 120 ; de 18, 370 ; de 12, 350 ; de 6, 140 ; boîtes à balles de 24, 400 ; de 18, 76 ; de 12, 660 ; de 6, 1000.

Artifices.

Roche à feu en 826 barils, 4400 kilogrammes ; salpêtres, 80 kilogrammes ; composition à balles incendiaires, 330 ; à lances à feu, 2072 ; à fusées, 50 ; à étoupilles, 50 ; fusées chargées, de 29 centimètres, 190 ; de 20 centimètres, 128 ; de 15 cent., 1104 ; de 18 c., 626 ; étoupilles, 67,380 ; lances à feu confectionnées, 18,480 ; balles à feu de 29 c., 32 ; de 20, 55 ; de 13 c., 504 ; à main, 1029 ; balles incendiaires de 29 cent., 65 ; de 20, 92 ; de 15, 240 ; mèches à étoupilles, 15.

On lit dans l'Union belge :

A midi, M. le général Balthière a fait la remise de la citadelle à M. le colonel Buzen et aux troupes sous ses ordres, et presque aussitôt les troupes belges sont allées prendre possession de la Tête-de-Flandre et des forts.

La mission si noble de l'armée française a donc été entièrement accomplie en 34 jours.

NOUVELLES.

Le 1^{er} janvier, à quatre heures, le roi a reçu le corps diplomatique. M. le comte d'Appony, portant la parole au nom du corps diplomatique, a présenté au roi le discours suivant :

« Sire,
Le corps diplomatique, dont j'ai l'honneur d'être l'organe aujourd'hui, saisit toujours avec empressement toutes les occasions d'offrir à votre majesté l'hommage de son respect, et de lui adresser les vœux des augustes souverains qu'il a l'honneur de représenter.
« Ces vœux, Sire, sont les vôtres : car ils ont pour objet le maintien de la paix, et un avenir assuré de tranquillité, d'ordre et de prospérité intérieure pour la France.

« Permettez, Sire, qu'à l'époque intéressante du renouvellement de l'année, nos hommages se confondent avec l'heureux pressentiment que ces importants résultats seront obtenus. Ils le seront, nous aimons à en avoir la certitude : l'union qui existe entre toutes les cours et les sentiments personnels de votre majesté, offrent à cet égard toutes les garanties désirables.

« Pénétré de cette confiance, le corps diplomatique prie V. M. de vouloir en agréer l'expression, et il l'accompagne de ses vœux sincères et respectueux. »

Le roi a répondu :

« Messieurs,

« Je reçois avec beaucoup de satisfaction ce nouveau témoignage des sentiments du corps diplomatique, à l'occasion du renouvellement de l'année. Je jouis de voir combien les vœux des souverains que vous représentez auprès de moi s'accordent avec les miens pour conserver la paix, et pour assurer à l'Europe, aussi bien qu'à la France, une longue continuation de cet état de repos et de tranquillité, si nécessaire au bonheur intérieur de tous les états et à l'accroissement de leur prospérité. J'espère que l'année qui s'ouvre devant nous ajoutera de nouvelles garanties à celles que nous avons déjà obtenues, pour consolider la bonne intelligence qui subsiste si heureusement entre toutes les puissances. Vous savez que tous mes efforts tendent à la conserver, et je vous remercie de la confiance que vous me témoignez personnellement à cet égard. »

Discours de M. le garde-des-sceaux, portant la parole au nom du conseil-d'état.

« Sire,

« Le conseil-d'état vient d'offrir à votre majesté l'expression de son dévouement et de ses vœux.

« Permettez aussi que, sous les inspirations des grands événements qui se sont accomplis, il exprime envers le roi des Français la reconnaissance des bons citoyens.

« Le calme a succédé à l'agitation. La France a été témoin des dernières convulsions des partis ; sire, elle voudrait oublier des scènes de désordres et des attentats si peu dignes de sa civilisation. Ce qu'elle n'oubliera jamais, c'est le mouvement si noble, si spontané, qui dans un jour de crise vous fit braver tous les dangers personnels, pour vous offrir comme un bouclier entre Paris et les factions qui déchiraient son sein.

« L'enthousiasme public accueillit votre présence ; l'histoire en gardera le souvenir.

« Votre dévouement aux intérêts sacrés de la patrie, vous l'avez transmis à vos fils. Sire, l'armée française est fière d'une fraternité d'armes cimentée par les périls communs, et couronnée par la même victoire. La France, qui les a accompagnés de toute la sollicitude d'une mère, est sans inquiétude pour la sécurité et pour la gloire de son avenir.

« Le conseil-d'état fait entendre ici des sentiments qui sont dans tous les cœurs. Ses membres persévéreront dans leurs efforts pour se montrer dignes de la confiance de V. M., en secondant, dans l'étendue de leurs attributions, vos vœux pour la prospérité de la France.

« Dans l'année qui vient de s'écouler, une grande perte les a frappés ; la perte de Cuvier, irréparable pour la science administrative tout aussi bien que pour les autres sciences, a imposé à ses anciens collègues l'obligation d'un zèle nouveau. Cette obligation, ils sauront la remplir.

Voici la réponse du roi au discours du garde-des-sceaux :

« Défendre mon pays et ses institutions contre les attaques des factions est mon premier devoir, et remplir ce devoir a toujours été le but de mes efforts et la règle de ma conduite dans les crises mémorables que nous avons eu à traverser. Ce n'était qu'ainsi que je pouvais remplir mes sermens. L'appui de la nation, la fermeté de la garde nationale, le patriotisme de nos troupes réunies à elle, ont facilement triomphé des factieux ; ils ont dû reconnaître que la république païssait devant le trône constitutionnel. Je m'honore d'avoir pu prouver à la France ma fidélité à tenir mes engagements, et c'est avec bonheur que j'ai retrouvé la même fidélité dans ceux dont j'avais reçu les sermens. Je ne doute pas qu'appuyés sur cette réunion de force et de loyauté, nos lois et nos institutions ne triomphent encore si de nouveaux dangers se représentaient. Elles sont assez fortes pour résister, d'une part, à toutes les attaques qui pourraient être dirigées contre elles, et de l'autre pour s'améliorer graduellement, en suivant le progrès de la raison humaine, et en s'adaptant aux besoins de la société.

« Mes fils ont eu, comme moi, le bonheur de servir leur pays dès leur jeunesse.

« C'est un avantage que je leur souhaitais : ils sont sortis glorieusement de la lutte qu'ils ont eu à soutenir. Je me réjouis de les avoir vus répondre à ce que la France attendait d'eux, et elle les trouvera toujours prêts à la défense de cette patrie à laquelle leur vie est consacrée comme la mienne. Je suis heureux que vous ayez si hautement apprécié leurs services et leur dévouement. »

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — M. Mamers Sutton sera, d'après toute apparence, continué dans les fonctions d'orateur président de la chambre des communes.

— M. Pozzo di Borgo, parti de Paris pour Londres samedi 29, n'était point arrivé avant-hier 1^{er} janvier. Il n'était même attendu que pour le 2 janvier. S. Exc. voyage lentement, et on croit qu'avant son arrivée à Londres, elle a dû avoir sur un point de la route qu'on désigne une entrevue diplomatique, dont l'objet est d'une nature très-délicate et demandait à être traité avant l'arrivée à Londres de sa seigneurie. M. Pozzo di Borgo occupera à Londres les appartements de l'hôtel de Clarendon, qu'ont successivement occupé don Pedro, sa fille dona Maria, la grande duchesse Hélène de Russie, et le comte Orloff, envoyé extraordinaire russe. On assurait à Londres que la mission de S. Exc. a pour objet des matières de la plus haute importance. Le prince et la princesse Lieven se proposent de donner une suite de somptueux dîners diplomatiques pendant son séjour en Angleterre. Il faut se rappeler, du reste, que, quelques mois avant le départ de lord Durham de St-Pétersbourg, il fut annoncé que le comte Pozzo di Borgo viendrait à Londres aussitôt après qu'il aurait achevé sa tournée diplomatique à Berlin, à Vienne et à Paris.

— Au nombre des curieux qui se disposent à visiter Anvers, et à jouir de la vue des travaux faits pour réduire la citadelle, se trouve le marquis Douro (l'un des fils du duc de Wellington), qui est parti de Londres le 1^{er} janvier.

— Un vaisseau marchand anglais est arrivé devant Dartmouth venant d'Oporto qu'il avait quitté le 25 du mois dernier.

Le bruit s'est répandu à l'arrivée de ce bâtiment que les troupes de don Pedro avaient exécuté le 17 une sortie qui leur a parfaitement réussi ; elles se sont emparé d'une partie de Villa-Nova, et s'en trouvaient encore maîtresses le 25.

On s'occupait à embarquer dans le port d'Oporto quelques tonneaux de vins destinés au commerce anglais ; du reste, la place était très-bien approvisionnée, s'il faut en croire les détails donnés par l'équipage en rade de Dartmouth.

Un vif mécontentement régnait parmi les soldats de don Miguel, et chaque jour la désertion éclaircissait leurs rangs.

La partie basse de la ville continuait à être vigoureusement canonnée et bombardée par les assiégeants.

— Du 1^{er} janvier (par voie extraordinaire). — Aujourd'hui jour férié à la Banque et à la Bourse, quelques spéculateurs et courtiers se sont réunis sur la place et dans les cafés environnans.

Le taux des consolidés a été de 86 à 86 1/8 ; mais il s'est fait peu d'affaires.

— On dit qu'il est arrivé quelques nouvelles d'Oporto par le Ospray, capitaine Albinet, arrivé à Dartmouth ; mais rien de nouveau n'a transpiré.

ALLEMAGNE. — Francfort, 29 décembre.

Extrait du protocole de la 16^e séance de la diète allemande du 6 décembre.

N^o 343. Création d'un corps de troupes prussiennes pour fournir les frontières situées sur la rive droite de la Meuse.

PRUSSE. — Il est arrivé à la connaissance de la diète que les cours de Londres et de Paris ont pris des mesures coercitives contre la Hollande pour mettre à exécution les 24 articles du traité de Londres du 15 novembre modifiés en quelques points par des résolutions postérieures. Quoique sur le traité conclu entre les deux cabinets, ces mesures aient uniquement pour but la prise de la citadelle d'Anvers, il est à craindre cependant que dans le cas où la Hollande repousserait cette agression, ce conflit entre cette dernière puissance et les deux gouvernemens anglais et français ait des inconvéniens très-graves pour le maintien de la paix de l'Europe.

Les cours de Russie, d'Autriche et de Prusse n'ont négligé aucun moyen pour détourner cette agression contre la Hollande, état indépendant, et n'ont voulu prendre aucune part à son exécution, tout en protestant contre une pareille détermination.

Mais comme la Grande-Bretagne et la France croient devoir persister dans leur résolution, la diète charge l'envoyé de la cour de Prusse de prier son cabinet de mettre de suite en mouvement les sept corps d'armée stationnés en Westphalie et de les diriger au-delà du Rhin entre Aix-la-Chapelle et Quedlin, pour couvrir la rive droite de la Meuse sur les frontières de la Belgique et de la Hollande, pendant que le huitième corps d'armée lui servira de corps de réserve.

Le but de ces mesures, ainsi que la communication en a été faite à la France et à l'Angleterre, est d'empêcher que des troupes, soit françaises, soit belges ou hollandaises se présentent sur la rive droite de la Meuse.

C'est pour se conformer à des ordres supérieurs que leur envoyé a cru devoir faire cette communication à la diète.

Le président demande l'avis de la diète sur cette communication de l'envoyé prussien.

L'Autriche approuve en tous points les propositions de la Prusse et propose de voter des remerciemens pour les services qu'elle a rendus à la confédération, Bavière, Hanovre, Wurtemberg, Bade, Hesse, Danemarck, maison de Brunswick, Nassau, les villes de Francfort, Briège et Hambourg, et tous les envoyés enfin pensant comme l'Autriche. L'envoyé de Saxe désire que les mesures prises par la Prusse le soient au nom de la confédération.

Voici ce qui a été résolu :

La diète allemande, dans son application aux mesures prises par S. M. le roi de Prusse dans l'intérêt de la confédération, pour faire face aux dangers qui la menacent, reçoit avec plaisir cette communication. Elle remercie S. M. le roi de Prusse pour sa sollicitude, et lui recommande en même temps de vouloir informer la diète de tout ce qui pourrait survenir de nouveau capable d'intéresser la diète, afin qu'elle puisse de suite y aviser et prendre les résolutions que les événemens pourront commander.

ITALIE. — Rome, 20 décembre. — Aujourd'hui, à quatre heures, est entré dans notre ville, venant de Florence, S. M. le roi de la Grèce, voyageant sous le nom de comte de Kelheim. Il est toujours accompagné de son frère le prince royal.

Le ministre prussien a présenté le jeune roi à S. S. Le pape s'est entretenu pendant une heure avec lui.

Le général Sébastiani a été reçu également il y a quelques jours par S. S.

— Le journal de Francfort donne les protocoles de la 16^e séance.

VARIÉTÉS.

LES ÉTRENNES

DE LA BELGIQUE A LA FRANCE.

Pendant que la sainte-alliance nous refuse jusqu'à ces complimens de bonne année qu'on ne refuse à personne, la Belgique se montre généreuse, et sa munificence va au-delà de tout espoir.

D'abord, il faut remarquer comme un touchant témoignage de sympathie, la persévérance avec laquelle le roi Léopold a daigné voir combattre nos soldats, du haut de la cathédrale d'Anvers. La charpie, faite à Bruxelles, à Malines et autres villes, est un cadeau qu'on ne peut recevoir sans attendrissement. La croix de Léopold est un fort joli joujou, et la nation française éprouve une satisfaction qui va jusqu'aux larmes, en apprenant que pour récompenser la vaillance des soldats, sous-officiers et officiers de l'armée, on a donné le grand-cordon de Léopold au président du conseil des ministres. Un présent qui ne nous est pas moins précieux, ce sont les injures que quelques bourgeois d'Anvers ont eu la bonté de prodiguer aux prisonniers que nous avons faits et que nous avons cru devoir traiter avec humanité.....

En nous livrant à cette analyse de toutes les somptosités qui nous sont venues du pays belge, nous nous apercevons qu'il faut procéder méthodiquement et que l'on ne peut bien apprécier toutes ces richesses qu'au moyen d'une classification régulière.

Nous trouvons donc trois espèces distinctes dans les objets dont nous ont gratifiés les Pays-Bas.

- 1^o Les présens du roi Léopold à la nation française ;
- 2^o Les présens du peuple belge au peuple français ;
- 3^o Enfin, les présens du roi des Belges au roi des Français.

De manière qu'à la croix de Léopold, il faut ajouter six canons venus du château de Lacken, et que notre train d'artillerie doit conduire à Paris comme un trophée. Avions-nous si grand tort de dire que de quelque manière que tournassent les choses, nous étions sûrs de prendre du canon ;

vous le voyez, le canon était prêt d'avance. Autrefois, sous l'empire, où l'on faisait la guerre assez nettement, nous avions coutume de ramener dans notre capitale du bronze russe, autrichien et prussien pris à la baïonnette, tout bonnement. Une fois, nous en avons fait la colonne de la place Vendôme qu'on peut voir encore aujourd'hui devant l'hôtel de M. Barthe. Mais nous le répétons, alors on faisait la guerre; aujourd'hui, la guerre ne se fait plus que dans Paris et en pleine paix; au-delà de la frontière, cela s'appelle : *moyens coercitifs*.

Donc, et en vertu des susdits moyens coercitifs, nous avons abandonné promptement et le plus tôt possible, le beau matériel de la citadelle d'Anvers et sa majesté belge nous a donné six canons, à peu près comme à la suite d'une immense chasse, on abandonne la curée aux chiens.

Léopold, et c'est une justice à lui rendre, avait bien compris qu'en vérité le pour-boire était trop mince, il voulait y joindre un petit article de loi exprimant sa gratitude et aussi les débris du lion de Waterloo qui ne lui appartenaient pas et qui par conséquent ne devaient rien lui coûter.

Mais le peuple belge est cette fois intervenu, il a généreusement, par l'organe de sa chambre des représentants, octroyé l'expression de remerciements; et attendu que nous avions singulièrement bien mérité de la patrie flamande, on nous a refusé le lion de Waterloo.

Il est même question, dit-on, de contraindre nos voltigeurs à restituer la queue du susdit lion qu'ils ont méchamment cassée.

L'empire (c'est chez nous une véritable monomanie que ce souvenir impérial chaque fois qu'il s'agit de guerre ou de gloire), l'empire, disons-nous, dans la charge de Rosbach ne demanda pas la permission d'abattre la colonne qu'avait élevée le grand Frédéric. Il la jeta bas, et de Berlin il rapporta l'épée de Frédéric II aux Invalides de Paris.

Après la splendeur et la galanterie de la reconnaissance du peuple belge, viennent les courtoisies de souverain à souverain.

Les aunes de ruban y jouent toujours le premier rôle; en seconde ligne les voyages, les félicitations, les repas et

les menues gratifications aux valets s'échangent de château à château, et tout cela fait le plus grand plaisir à la foule que les gendarmes du lieu ont soin de tenir au-delà des grilles.

Pour résultat clair, net et précis et comme étrennes bien constatées, il nous reste ce que nous avons dit plus haut, la charpie de nos blessés et la colère que les Belges ont éprouvée contre les Hollandais, tout de suite après notre victoire. Digne peuple!

Et comme monument dernier de ce que les cœurs belges éprouvent pour nous à l'unanimité, on écrit en lettres noires sur l'hôpital d'Anvers :

Aux Français victorieux, la Belgique reconnaissante.

(Coursaire.)

M. F. FERRERO, qui a professé plusieurs langues en Angleterre, donne des leçons de langues italienne, espagnole et anglaise, en ville et chez lui, montée de la Grande-Côte, n° 6. S'adresser au portier.

LIBRAIRIE.
Étrennes de 1833.
JOURNAL
DES
ENFANS.

Il se recommande pour Etrennes sous le triple rapport de son utilité comme livre d'éducation, de son agrément comme jouet, et de sa périodicité qui en fait un cadeau de chaque mois.

On souscrit à Paris, rue Taibout, n° 14.
Prix : 6 f. ; 4 f. 50 c. en sus pour les départemens.
(S.S. 613.) (1075 9)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(4109) **FAILLITE**
DU SIEUR FRANÇOIS CHEVALIER,
Ci-devant marchand de rouennerie, à Lyon, petite rue Mercière, n° 7.

CONVOCACTION DE CRÉANCIERS.
En vertu de l'article 563 du code de commerce, MM. les créanciers de la faillite dudit sieur François Chevalier, dont les créances ont été vérifiées et affirmées, sont convoqués de se rendre le mercredi 9 janvier 1833, à 4 heures de relevée, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Lyon, Hôtel-de-Ville, place des Terreaux, à l'effet de délibérer, en présence de M. Léon Canot, juge-commissaire à ladite faillite, dans l'intérêt de la masse des créanciers, sur un incident qui se présente dans les poursuites dirigées par les syndics de la susdite faillite.

Les syndics définitifs,
FR. BIDREMAN, ANDRIEU-TREYNET.
Vu et approuvé par nous, juge-commissaire.
Lyon, le 2 janvier 1833. LÉON CANOT.

(4106) D'un acte reçu, M^{rs} Lafortest et son collègue, notaires, à Lyon, le 31 décembre 1832, enregistré, il résulte que M. Laurent Monnet, étudiant en médecine, à Lyon, quai de l'Archevêché, a cédé à M. Jean-Joseph Alexandre, docteur, à Lyon, même quai de l'Archevêché, tous les droits à lui afferant dans l'établissement des bains à vapeur qu'ils exploitaient ensemble en cette ville; qu'en conséquence la société qui existait entr'eux, a été dissoute à partir du 31 décembre 1832, et que la liquidation en appartient audit M. Alexandre.

Pour extrait, Signé LAFOREST.

(4107) D'un acte passé devant M^{rs} Démophile Lafortest et son collègue, notaires, à Lyon, le 3 janvier 1833, enregistré, il résulte que la société qui existait entre M. Jérôme Perret, imprimeur, à Lyon, rue St-Dominique, et M. Louis-Joseph Bianchi, imprimeur, à Lyon, rue des Célestins, et qui avait pour objet l'exploitation d'un fonds d'imprimerie, a été dissoute à partir du 3 janvier 1833, et que la liquidation en a été attribuée à M. Perret.

Pour extrait, LAFOREST.

(4124) Le lundi sept janvier courant, à dix heures du matin, il sera procédé, dans le magasin du sieur Arban fils, situé à Lyon, rue Laurencin, à la vente aux enchères de 450 hectolitres, charbon de terre saisis.

(4143) Le lundi, sept janvier mil huit cent trente-trois, à dix heures du matin, sur la place St-Pierre de cette ville, il sera procédé à la vente forcée de divers objets mobiliers, consistant notamment en un piano, bureaux, secrétaires, commodes, chaises, fauteuils, tables, batterie de cuisine, etc., etc.

DEMARE.

(4144) Le mardi, huit janvier mil huit cent trente-trois, neuf heures du matin, sur la place Louis XVIII à Perrache, il sera procédé à la vente forcée et aux enchères d'objets saisis, consistant notamment en commodes, tables, chaises, lampes astrales, horloge, chiffonniers, tableaux sous verre et sur toiles, et trois grandes glaces, etc., etc.

DEMARE.

(4145) Le mardi, huit janvier mil huit cent trente-trois, onze heures du matin, sur la place de la Pyramide, à Vaise, il sera procédé à la vente forcée et aux enchères d'objets mobiliers saisis, consistant notamment en tables, poêles, banques, chaises et ta-

bourets, glaces, batterie de cuisine, plusieurs casseroles, et marmites en cuivre, lits garnis, canapé, fauteuils, bouteilles, etc., etc.

DEMARE.

ANNONCES DIVERSES.

(4108) **VENTE MOBILIÈRE AUX ENCHÈRES,**
POUR CAUSE DE DÉPART,
Rue des Marronniers, n° 40.

Mercredi 9 janvier 1833, et jours suivants, à dix heures précises du matin, il sera procédé par un commissaire-priseur, rue des Marronniers, n° 40, à la vente aux enchères d'objets mobiliers, tels que divan, coussins, un beau lustre de salon, lit de plumes, traversin, un beau coffre-fort en fer et à colonnes, un piano en acajou de Sylermann, plusieurs quinquets à une et deux branches, un grand réverbère, plusieurs lanternes, un beau lit pliant à mécanique, plusieurs bureaux, balances et poids, une banque en noyer, un comptoir, une cloison avec grillages, un poêle en faïence, un autre poêle en fonte, une grande chaudière de cuisine en cuivre, un grand placard à plusieurs portes, plusieurs tonneaux vides, des ustensiles de caves et beaucoup d'autres objets.

(4149) *A vendre ensemble ou séparément.* Maisons avec terrains adjacents propres à recevoir des constructions, situés sur le quai de l'Archevêché, près du Palais-Justice.

S'adresser à MM. Pré et Viennot, notaires à Lyon.

(4105) **A VENDRE,**
En l'étude de M^{rs} Rojat, notaire-certificateur, à Cuiseaux (Saône-et-Loire).

Une charmante maison de campagne, au milieu d'un clos de prés, vignes et terres, composant un domaine appelé *Reuille*, situé à cinq minutes de Cuiseaux, sur la route de Lyon à Strasbourg.

Les bâtimens sont sur une hauteur; on y arrive de la route par une avenue plantée d'arbres fruitiers; dans le bas des bâtimens est une petite vallée en prés d'excellente qualité, avec une source jaillissante d'eau pure et abondante. A l'opposé, vis-à-vis des bâtimens, est un petit monticule, dont la partie en pente est plantée de vignes; la partie supérieure qui est plane, est ornée d'un pavillon d'été avec une allée de verdure plantée d'arbres fruitiers, et un bosquet d'agrément de 25 à 30 ans de plantation; des tulipiers, des cèdres du Liban, des pins du Lord, des mélèzes, etc., etc., sont remarquables par leur belle végétation; une grotte se trouve dans le bosquet.

Le domaine contient :

Sol des bâtimens,	2	94	30
Prés,	7	23	50
Terres,	4	27	
Vignes,		52	24
Le bosquet,			
Total,	12	20	04

A la volonté de l'acquéreur, on pourra comprendre dans la vente :

1° Quatre prés de réserve qui sont à quelques centaines de pas de Reuille, de première qualité, contenant 4 hectares, 61 ares, 74 centiares;
2° Deux vergers de maronniers, contenant 45 ares;

3° Une vigne contenant 20 ares;
4° Une très-belle maison de maître, avec tenailler, pressoir et cuves; une petite maison de cultivateur à côté et un jardin, situés en la ville de Cuiseaux, et traversant de la rue St-Thomas à la rue des Nobles.

On donnera de grandes facilités pour les paiements. Pour plus amples renseignements, s'adresser audit M^{rs} Rojat.

Et à Lyon, à M^{rs} Lafortest, notaire, rue de la Barre.

(4112) *A vendre.*—Office d'huissier à Lyon. S'adresser à M. Meunier, rue St-Jean, n° 8.

(4049 3) *A vendre ou à louer, sur une route royale.* Hôtel garni et, si on le désire, prés, terres et vignes, avec chevaux et bœufs; linge nécessaire au service de l'hôtel où s'arrêtent tous les jours une diligence et de nombreux voyageurs.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau d'agence, rue des Quatre-Chapeaux, n° 40, au 1^{er} étage.

FABRIQUE DE BRIQUETTES ECONOMIQUES
A L'INSTAR DE CELLES DE PARIS,
A Vaise.

L'utilité de ces briquettes pour les cheminées,

grilles ou poêles, est tellement reconnue dans tout le nord de la France, et y produit une si grande économie de combustible, qu'il serait inutile d'en parler si cet usage était répandu dans cette ville.

Les briquettes offrent aux consommateurs une grande économie, plus de propreté dans les appartemens, une chaleur plus soutenue que celle du charbon pur, et ne laissent pas exhaler une odeur sulfureuse qui souvent incommode. A ces avantages elles joignent celui de s'allumer facilement, en prenant le soin d'en mettre peu en commençant, de briser les premières en plusieurs morceaux, et de les placer sur champ, de manière à établir entr'elles un courant d'air, et une fois qu'elles sont enflammées il faut s'abstenir d'y toucher.

Le désir de faire connaître ce nouveau combustible nous a déterminés à en établir les prix comme suit :

Briquettes gros format, 2 fr. 25 c. le cent. Briquettes petit format, 1 fr. 75 c. le cent, rendues à domicile.

Le cent des premières représente un hectolitre charbon, et le cent des secondes, deux tiers environ.

S'adresser à l'entrepôt de charbon, Grande-Rue, n° 82, chez M. Racine, à Vaise, ou à la Fabrique, à la Grande-Claire, faubourg de Vaise, vis-à-vis le pont de la Gare. (1064 6)

ENGELURES, GERÇURES OU CREVASSES.

(4148) La Pommade Sarcotique du Nord, de M. Hardouin, pharmacien à Paris, les guérit en très-peu de temps, sans aucun inconvénient ou crainte de répercussion.

Le dépôt est à Lyon, chez QUET, pharmacien, rue de l'Arbre-Sec n° 32.

(4144) M. GILLET, médecin et chirurgien-oculiste, de la faculté de Montpellier et de Lyon, etc. vient de rendre la vue à M. Rochet qui demeure aux Brotteaux. Il a aussi rendu l'ouïe à M. Dumond de la Croix-Rousse, sourd depuis 10 ans, par une méthode simple et facile.

On peut le consulter depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 du soir, quai Monsieur, n° 119, en face du pont de la Guillotière, à Lyon.

Maladies des yeux

(4140) M. BÉNEVENT du Cayla, habitant de Bordeaux, médecin oculiste, connu très-avantageusement dans les principales villes du midi par une dextérité peu commune et ses nombreux succès, vient d'arriver à Lyon, rue de la Barre, n° 46, où il sera visible tous les jours, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir, excepté les jeudis qu'il consacrerait au soulagement des malheureux.

AVIS INTÉRESSANT.

LE SEUL DÉPOT A LYON,
Des **COSMÉTIQUES** et **SECRETS DE TOILETTE**
de la maison **MA**, de Paris,

Précédemment place des Célestins, est maintenant place Bellecour, n° 9, au rez-de-chaussée, côté des façades du Rhône,

Assortiment complet des articles suivans, si avantageusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

1° Les *Eaux noires, brunes, blondes et châtaines*, et les *Pommades américaines* dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre ensuite les cheveux et soucis sans aucune préparation.

2° La *Pommade grecque*, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.

3° La *Crème et l'Eau de Turquie*, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

4° L'*Épilatoire du Sévill*, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5° La *Pâte Circassienne*, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6° L'*Eau Rose de la Cour*, qui donne au teint un coloris frais et naturel: on peut se laver sans qu'il disparaisse.

7° L'*Eau des Chevaliers*, qui blanchit les dents et parfume l'haleine.
Prix: Six francs chaque article; dix francs pour deux.
On peut essayer avant d'acheter.
On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire franco au dépôt à Lyon, (1120)

MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

(1116) Le Sirop concentré de Salsepareille est employé avec le plus heureux succès dans le traitement des maladies secrètes récentes et invétérées, les dartres, les gales anciennes, boutons, éruptions, et généralement toutes les maladies où il est nécessaire d'épurer la masse du sang.

Les nombreuses cures obtenues par son emploi prouvent sa grande efficacité et sa supériorité sur les remèdes secrets et les prétendues essences de salsepareille.

Se vend toujours chez QUET, pharmacien rue de l'Arbre-Sec, n° 32, à Lyon.

Maladies de Poitrine.

Le sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachemens de sang ou émothésie, transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. (846 16)

Maladies Secrètes et de la Peau.

Sirop végétal de Salsepareille,
Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à St-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les âpretés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulemens récents ou invétérés. Il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. Affranchir et joindre un mandat sur la poste. Des dépôts existent dans toutes les villes et à l'étranger. (845 13)

Spectacle du 6 janvier.
Le Bouffe et le Tailleux, opéra. — La Tour de Nesle, drame.
(On commencera à 6 heures.)

THÉÂTRE
DU POLONAIS DE LINSKI.
Aujourd'hui Dimanche 6 janvier 1833,
(Pour la Clôture définitive et sans aucune remise.)

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE.
L'on donnera deux Représentations: la première à 4 heures 1/2, la seconde à 6 heures 1/2.

Changement des Panoramas.
Lyon, pris du Port de l'Arsenal.—Ce Tableau, qui dans sa première exposition a été couvert d'applaudissemens, tant par son beau coloris que par son exacte ressemblance, a été peint par M. Mathieu, peintre des théâtres de Lyon.

Lisbonne et ses Forts. — Francfort-sur-Mein. — Le Coucher du Soleil dans une Vue agreste de la Suisse.

Dans les entr'actes, grandes Soirées de Magic égyptienne, avec beaucoup de Nouveautés.
(Voyez l'affiche.)

Anselme PETETIN.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALAMON, N° 5.